|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-16) Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Document 132-F** | |
|  | | **12 décembre 2016** | |
|  | | **Original: anglais** | |
|  | | | |
| Président de l'AMNT-16 | | | |
| Rapport des troisième à sePtième séances plénières et de la cérémonie de clôture (2 et 3 novembbre 2016) | | | |

3ème séance plénière, mercredi 2 novembre 2016, 9 h 30-10 h 50

4ème séance plénière, mercredi 2 novembre 2016, 14 heures-17 h 15

5ème séance plénière, mercredi 2 novembre 2016, 19 h 30-23 h 45

6ème séance plénière, jeudi 3 novembre 2016, 9 h 30-12 h 50

7ème séance plénière, jeudi 3 novembre 2016, 14 h 30-20 h 45

Cérémonie de clôture, jeudi 3 novembre 2016, 20 h 45-21 h 15

# TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

(Mercredi 2 novembre 2016, 9 h 30-10 h 50)

## 1.1 Ouverture de la troisième séance plénière

Le Président a ouvert la troisième séance plénière.

## 1.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (Document [ADM/3](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-ADM-0033/fr)3) a été adopté.

## 1.3 Adoption du rapport des première et deuxième séances plénières

La plénière a approuvé le rapport des première et deuxième séances plénières (Document [89](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0089/en)).

## 1.4 Rapports verbaux sur l'état d'avancement des travaux des Commissions

Le Président de la Commission 3, M. Steve Trowbridge, et le Président de la Commission 4, M. Kwame Baah-Acheamfuor, ont présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux de leurs Commissions respectives.

## 1.5 Deuxième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière (Document [74](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0074/en))

La plénière a approuvé les textes suivants:

– Résolution 72 révisée "Problèmes de mesure et d'évaluation liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques".

– Résolution 73 révisée "Les technologies de l'information et de la communication, l'environnement et les changements climatiques".

## 1.6 Troisième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière (Document [75](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0075/en))

La plénière a approuvé les textes suivants:

– Résolution 40 révisée "Aspects réglementaires des travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT".

– Résolution 44 révisée "Réduire l'écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés".

– Résolution 76 révisée "Etudes relatives aux tests de conformité et d'interopérabilité, assistance aux pays en développement et futur programme éventuel de marque UIT".

## 1.7 Quatrième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière (Document [84](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0084/en))

La plénière a approuvé les textes suivants:

– Résolution 35 révisée "Désignation et durée maximale du mandat des présidents et vice‑présidents des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications" (avec la correction du point *c)* du *compte tenu* qui ne doit faire mention que du Groupe consultatif du Secteur de la normalisation des télécommunications).

– Résolution 55 révisée "Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT".

– Résolution 68 révisée "Evolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT".

## 1.8 Cinquième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière (Document [95](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0095/en))

La plénière a approuvé les textes suivants:

– Résolution 7 révisée "Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale".

– Résolution 18 révisée "Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et au renforcement de la coordination et de la coopération entre le Secteur des radiocommunications de l'UIT, le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT".

– Résolution 67 révisée "Utilisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité".

– Résolution 70 révisée "Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers".

– Résolution 80 révisée "Reconnaître la participation active des membres à l'élaboration des produits attendus du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT".

La plénière a approuvé la suppression des textes suivants:

– Résolution 57 "Renforcer la coordination et la coopération entre les trois Secteurs de l'UIT sur des questions d'intérêt mutuel".

– Résolution 71 "Admission d'établissements universitaires à participer aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT".

L'Argentine a accepté la suppression de la Résolution 71 car les modalités de participation des établissements universitaires font l'objet de la décision de la Conférence de plénipotentiaires. Néanmoins, l'Argentine a souligné l'importance de la participation des établissements universitaires à diverses activités de l'Union, en particulier de l'UIT-T. L'Argentine a demandé que les points suivants soient consignés dans le rapport:

• "continuer d'organiser la manifestation Kaléidoscope chaque année, en respectant le principe de rotation entre les six régions, dans toute la mesure possible;

• encourager la participation des établissements universitaires, qui constituent une communauté particulièrement tournée vers l'avenir, à l'élaboration des rapports techniques et des publications de l'Union, comme les Nouvelles, la revue technique spécialisée et d'autres publications techniques de l'UIT, compte tenu du fait que les établissements universitaires mènent des travaux de recherche, procèdent à des études et suivent l'évolution des technologies futures, entrant dans le cadre des compétences de l'UIT."

La plénière a accepté la proposition de l'Argentine.

## 1.9 Sixième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière (Document [98](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0098/en))

La plénière a approuvé les textes suivants:

– Résolution révisée 77 "Renforcer les travaux de normalisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT sur les réseaux pilotés par logiciel".

– Projet de nouvelle Résolution [COM4/1][[1]](#footnote-1) "Travaux de normalisation menés par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT concernant les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage".

– Projet de nouvelle Résolution [COM4/2][[2]](#footnote-2) "Etudes relatives à la protection des utilisateurs de services de télécommunication/technologies de l'information et de la communication".

## 1.10 Septième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière (Document [101](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0101/en))

La plénière a approuvé les textes suivants:

– Résolution 20 révisée "Procédures d'attribution et de gestion des ressources internationales de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification pour les télécommunications".

– Résolution 49 révisée "Système ENUM".

– Résolution 64 révisée "Attribution des adresses IP et mesures propres à faciliter le passage au protocole IPv6 ainsi que le déploiement de ce protocole".

– Résolution 65 révisée "Acheminement des informations relatives au numéro de l'appelant, à l'identification de la ligne appelante et à l'identification de l'origine".

– Résolution 69 révisée "Accès non discriminatoire aux ressources de l'Internet et aux télécommunications/TIC et utilisation non discriminatoire de ces ressources et des télécommunications/technologies de l'information et de la communication".

– Projet de nouvelle Résolution [COM4/3][[3]](#footnote-3) "Renforcer les travaux de normalisation relatifs aux aspects non radioélectriques des Télécommunications mobiles internationales au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT".

– Projet de nouvelle Résolution [COM4/4][[4]](#footnote-4) "Itinérance mobile internationale".

– Projet de nouvelle Résolution [COM4/5][[5]](#footnote-5) "Améliorer l'accès à un répertoire électronique d'informations sur les plans de numérotage publiés par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT".

– Projet de nouvelle Résolution [COM4/6][[6]](#footnote-6) "Interconnexion des réseaux 4G, des réseaux 5G/IMT-2020 et des réseaux ultérieurs".

## 1.11 Huitième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière (Document [103](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0103/en))

La plénière a approuvé les textes suivants:

– Résolution 11 révisée "Collaboration avec le Conseil d'exploitation postale de l'Union postale universelle concernant l'étude de services intéressant à la fois le secteur postal et le secteur des télécommunications".

– Résolution 22 révisée "Pouvoir conféré au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications d'agir entre les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications".

– Résolution 45 révisée "Coordination efficace des travaux de normalisation entre les commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et rôle du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications".

– Projet de nouvelle Résolution [COM3/1][[7]](#footnote-7) "Evaluation de la mise en oeuvre des Résolutions de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications".

## 1.12 Clôture de la troisième séance plénière

Sur proposition de la Fédération de Russie, une réunion rassemblant les six Vice-Présidents de l'AMNT-16 et un représentant de chacune des six régions a été organisée à l'heure du déjeuner afin de trouver une solution pour régler les questions en suspens.

Le Président a levé la troisième séance plénière à 10 h 50.

# QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

(Mercredi 2 novembre 2016, 14 heures-17 h 15)

## 2.1 Ouverture de la quatrième séance plénière

Le Président a ouvert la quatrième séance plénière.

## 2.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (Document [ADM/35(Rév.1](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-ADM-0035/fr))) a été adopté.

### 2.2.3 Neuvième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière (Document [116](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0116/en))

Concernant la Résolution 1, des discussions ont porté sur la question de savoir s'il fallait ou non conserver le § 1bis.10 figurant dans Document [116](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0116/en): "[1bis.10     S'il n'existe aucune procédure particulière d'approbation/d'accord pour un texte et si aucun consensus ne se dégage à la réunion de la commission d'études, dans des circonstances exceptionnelles, et conformément aux Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, on utilisera la même procédure que celle utilisée à une AMNT (voir le § 1.13 ci-dessus).]"

La plénière a décidé de ne pas faire figurer la nouvelle disposition 1bis.10 dans la Résolution 1 révisée, mais a demandé au GCNT de tenir compte du texte de cette disposition lorsqu'il élaborerait un projet de texte révisé pour la Résolution 1 de l'AMNT qui serait examiné à l'AMNT-20 ou un texte qui serait intégré dans la Recommandation UIT-T A.1.

La plénière a approuvé la Résolution 1 révisée "Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT".

La plénière a approuvé la Recommandation UIT-T A.12 révisée "Identification et présentation des Recommandations UIT-T".

## 2.4 Questions soumises par la Commission 4

### 2.4.1 Services OTT

Après de longues discussions, la plénière a décidé de ne pas adopter de nouvelle Résolution sur les services OTT (Document [110](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0110/en)). A la place, le texte ci-après est ajouté dans la Partie 1 de l'Annexe A de la Résolution 2:

– La Commission d'études 2 de l'UIT-T est chargée des études se rapportant aux "incidences opérationnelles de l'Internet, de la convergence (services ou infrastructure) et des nouveaux services, par exemple les services OTT, sur les services et les réseaux de télécommunication internationaux".

– "En outre, la Commission d'études 3 étudiera les incidences économiques et réglementaires de l'Internet, de la convergence (services et infrastructure) et des nouveaux services, par exemple les services OTT, sur les services et les réseaux de télécommunication internationaux."

### 2.4.2 Résolution 29

La plénière approuvé le projet de Résolution 29 révisée "Procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication internationaux", après avoir tenu compte du précédent point de l'ordre du jour relatif aux services OTT dans les points 4 et 5 du décide (Document [111](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0111/en)).

## 2.5 Clôture de la quatrième séance plénière

Le Président a levé la quatrième séance plénière à 17 h 15.

# CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

(Mercredi 2 novembre 2016, 19 h 30-23 h 45)

## 3.1 Ouverture de la cinquième séance plénière

Le Président a ouvert la cinquième séance plénière.

## 3.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (Document [ADM/36](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-ADM-0036/en)) a été adopté étant entendu que l'examen du point "Structure des commissions d'études et Questions confiées à ces commissions" interviendrait plus tard.

## 3.3 Examen et approbation du rapport de la Commission 2

Mme Weiling Xu a présenté le rapport de la Commission 2 (Document [77](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0077/en)), qui a été approuvé par la plénière.

## 3.4 Projet de révision de la Résolution 52 – Lutter contre le spam

A l'issue des discussions, la plénière a approuvé le projet de Résolution 52 révisée "Lutter contre le spam" (Document [112](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0112/en)), mais sans le point 4 du *charge en outre* se rapportant à la CE 3 de l'UIT-T.

## 3.5 Projet de nouvelle Résolution [ARB-6] – Renforcement du rôle de l'UIT-T pour garantir la confidentialité des données et la confiance dans les infrastructures et les services TIC (Document [113](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0113/en))

A l'issue de longues discussions, l'examen de cette question a été reporté (voir la sixième séance plénière).

## 3.6 Projet de nouvelle Résolution – Etudes du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT visant à lutter contre la contrefaçon des dispositifs de télécommunication/technologies de l'information et de la communication

A l'issue de longues discussions, le Président a déclaré que l'on était parvenu au consensus selon lequel la plénière approuvait le projet de nouvelle Résolution [PLEN/1 (ex‑COUNTERF), Document [121](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0121/en)][[8]](#footnote-8) "Etudes du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT visant à lutter contre la contrefaçon des dispositifs de télécommunication/technologies de l'information et de la communication" (Document [113](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0113/en)) comme suit (par rapport au Document [107](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0107/en)):

– Suppression des crochets dans le point *a)* du *reconnaissant en outre* et (moyennant des modifications de forme) dans le point *b)* du *consciente*.

– Suppression des points 5 et 8 du *charge la Commission d'études 11 de l'UIT-T, en collaboration avec les autres commissions d'études concernées*.

– Point *b)* du *reconnaissant en outre b)* libellé comme suit: "que, comme la Résolution 188 (Busan, 2014), la Recommandation UIT-T X.1255, qui est fondée sur l'architecture des objets numériques, offre un cadre pour la découverte des informations relatives à la gestion d'identité".

– Suppression de toutes les autres références à l'architecture DOA ou à la Fondation DONA.

Des points d'ordre ont été soulevés. Le Canada et les Etats-Unis ont déclaré que les pays n'avaient pas eu la possibilité de faire des déclarations avant qu'il ait été décidé que l'examen de la question était clos.

Le Canada, les Etats-Unis, la Suède, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne et la Finlande n'étaient pas d'accord avec cette décision.

## 3.7 Clôture de la cinquième séance plénière

Le Président a levé la cinquième séance plénière à 23 h 45.

# SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

(Jeudi 3 novembre 2016, 9 h 30-12 h 50)

## 4.1 Ouverture de la sixième séance plénière

Le Président a ouvert la sixième séance plénière.

Le Secrétaire général de l'UIT, M. Houlin Zhao, s'est adressé à l'Assemblée.

La Chine a appelé les délégués à faire preuve d'un esprit de coopération afin que les travaux de l'Assemblée progressent.

Au nom de la région Europe, l'Allemagne a fait la déclaration suivante, appuyée par les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Suède et l'Australie:

"Monsieur le Président, au nom de la région Europe, je vous remercie des efforts que vous déployez, ainsi que de la volonté et de la patience dont vous faites preuve afin de faire en sorte que l'Assemblée soit un succès. Nous travaillons tous en toute bonne foi pour trouver un terrain d'entente. L'Europe est convaincue que l'UIT est, et devrait rester, une organisation internationale respectée qui travaille par consensus tout en respectant des procédures de prise de décision adéquates. Nous pensons que l'Union internationale des télécommunications doit son nom d'Union à son mode de fonctionnement basé sur le consensus. Nous estimons que l'UIT-T devrait être un cadre de normalisation efficace, où les compétences techniques priment sur les considérations politiques. L'Europe mettra tout en oeuvre pour trouver un terrain d'entente. Néanmoins, l'Europe ne peut appuyer des Résolutions que si elles font l'objet d'un consensus."

La République sudafricaine a rappelé la tradition de l'Union, qui est de faire des concessions pour parvenir à un compromis.

Les Etats-Unis ont indiqué qu'ils ne reconnaîtraient pas la Résolution relative à la contrefaçon. Le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada, la Suède, l'Allemagne, la Norvège et la Finlande se sont associés à la position des Etats-Unis. Ces pays ont soumis le texte ci-après en vue de son insertion dans le rapport: "L'Australie, le Canada, la Finlande, l'Allemagne, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique expriment leur désaccord avec le contenu du projet de nouvelle Résolution [PLEN/1], "Etudes du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT visant à lutter contre la contrefaçon des dispositifs de télécommunication/technologies de l’information" (Hammamet, 2016), et ne reconnaissent pas qu'une décision valide a été prise par l'AMNT en ce qui concerne cette Résolution. Par conséquent, l'Australie, le Canada, la Finlande, l'Allemagne, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique ne reconnaissent pas cette Résolution."

En réponse à une question de la Fédération de Russie, qui souhaitait savoir si des réserves pouvaient figurer dans les Résolutions, le Conseiller juridique de l'UIT a indiqué que l'UIT-T dispose d'une procédure permettant d'inclure une note relative à des réserves dans une Recommandation UIT-T conformément au § 9.5.4 de la Résolution 1 de l'AMNT, mais que l'UIT ne dispose pas d'une telle procédure pour les Résolutions de l'AMNT; il semblerait plus approprié de faire état des réserves dans le rapport de la réunion.

## 4.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (Document [ADM/37](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-ADM-0037/en)) a été adopté.

## 4.3 Douzième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière (Document [119](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0119/en))

La plénière a approuvé le projet de nouvelle Résolution [COM4/7][[9]](#footnote-9) "Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour réduire les disparités en matière d'inclusion financière".

La plénière a approuvé le projet de nouvelle Résolution [COM4/8][[10]](#footnote-10) "Renforcement et diversification des ressources du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT".

Le Canada a demandé que la déclaration ci-après soit consignée dans le rapport: "Ressources internationales de numérotage, conformité et interopérabilité et création de recettes: Comme il l'a régulièrement fait tout au long de la présente Assemblée, le Canada souligne à nouveau qu'il est nécessaire que l'UIT, et en particulier le TSB, s'abstienne de mener des activités sortant du cadre de ses missions et de ses compétences essentielles qui sont clairement définies. Le Canada est fermement opposé à toute décision de l'AMNT-16 qui consisterait à demander ou à proposer que le TSB devienne un laboratoire de test C&I de l'UIT ou facilite la mise en place d'un tel laboratoire, ou qui continuerait de recommander d'utiliser les ressources internationales de numérotage pour générer des recettes. Nous nous inquiétons du risque de conflits d'intérêts et de perte de crédibilité auquel l'UIT-T s'exposerait s'il devait poursuivre sur la voie d'une normalisation descendante dans le but de générer des recettes pour l'organisation. Le TSB doit s'attacher à renforcer, et non à empêcher ou décourager, la participation du secteur privé aux travaux des commissions d'études de l'UIT-T."

La plénière a en outre approuvé les textes suivants:

– Projet de nouvelle Résolution [COM4/9][[11]](#footnote-11) "Faciliter la mise en oeuvre du Manifeste Smart Africa".

– Projet de nouvelle Résolution [COM4/10][[12]](#footnote-12) "Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale".

– Projet de nouvelle Résolution [COM4/11][[13]](#footnote-13) "Initiatives prises par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT pour mieux faire connaître les bonnes pratiques et les politiques relatives à la qualité de service".

– Projet de nouvelle Résolution [COM4/12][[14]](#footnote-14) "Participation du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT à l'examen et à la révision périodiques du Règlement des télécommunications internationales".

## 4.4 Dixième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière (Document [117](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0117/en))

La plénière a approuvé les textes suivants:

– Projet de Résolution 54 révisée "Création de groupes régionaux et assistance à ces groupes".

– Projet de Résolution 75 révisée "Contribution du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030".

## 4.5 Structure des commissions d'études et Questions confiées à ces commissions

La plénière a approuvé la Résolution 2 "Domaine de compétence et mandat des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT" (figurant dans la onzième série de textes soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière, Document [118(Rév.2)](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0118/fr)).

Les Etats-Unis ont demandé que la déclaration suivante soit consignée dans le rapport de la séance plénière:

"En ce qui concerne la Résolution 2 "Domaine de compétence et mandat des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT", les Etats-Unis souhaitent préciser leur interprétation du mandat de la Commission d'études 2. Conformément au numéro 104 de la Constitution et au numéro 193 de la Convention, et conformément à la tradition suivie depuis longtemps par l'Union, le mandat de la Commission d'études 2 en ce qui concerne le numérotage, le nommage, l'adressage, l'identification et le routage se limite aux réseaux de télécommunication internationaux, comme en témoigne le titre de la Résolution 20 "*Procédures d'attribution et de gestion des ressources internationales de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification pour les télécommunications*". Par conséquent, les Etats-Unis considèrent que le texte relatif au "numérotage, nommage, adressage, identification" et toute variation de ce texte s'appliquent uniquement aux "télécommunications internationales" et se rapportent exclusivement aux ressources dont l'UIT a la responsabilité. En outre, le nouveau sujet d'étude au titre duquel la Commission d'études 2 est chargée d'étudier les "incidences opérationnelles de l'Internet, de la convergence (services ou infrastructure) et des nouveaux services, par exemple les services OTT, sur les services et les réseaux de télécommunication internationaux" ne s'applique pas et ne saurait s'appliquer aux incidences opérationnelles de l'Internet. La position des Etats-Unis est conforme au principe fondamental énoncé par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), selon lequel les organisations des Nations Unies ne devraient pas s'occuper de l'exploitation technique courante de l'Internet. Par conséquent, les Etats-Unis n'appuient pas l'élaboration ou l'application de Recommandations qui ne sont pas conformes à l'interprétation largement partagée du mandat de la Commission d'études 2 concernant le numérotage, le nommage, l'adressage, l'identification et le routage pour les réseaux de télécommunication internationaux et la gestion courante de l'exploitation technique de l'Internet, qui sont gérés par d'autres entités."

L'Australie a souscrit à cette déclaration.

En ce qui concerne les propositions additionnelles de nouvelles Questions pour la CE 20 de l'UIT-T ([ARB/43(Add.32](https://www.itu.int/md/dologin_md.asp?lang=en&id=T13-WTSA.16-C-0043!A32!MSW-E))), la plénière a décidé que ces Questions seraient transmises à la CE 20 de l'UIT-T pour qu'elle les examine à sa première réunion après l'AMNT-16.

La plénière a approuvé les textes des Questions et l'attribution des Questions comme accepté par la Commission 4; voir les § 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5 et 2.2.6 du Document [92](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0092/en).

La plénière a désigné les Présidents et Vice‑Présidents des commissions d'études, du GCNT et du Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV) (Document [97(Rév.1)](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0097/en)). Le Directeur du TSB s'est félicité qu'une femme soit nommée Présidente de la CE 5 de l'UIT-T.

## 4.6 Projet de nouvelle Résolution [ARB-6] – "Renforcement du rôle de l'UIT-T pour garantir la confidentialité des données et la confiance dans les infrastructures et les services TIC" (Document [113](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0113/en)) – Suite

Les Etats arabes ont soumis le texte suivant en vue de son inclusion dans le rapport: "Le dernier jour de l'Assemblée, le groupe des Etats arabes a décidé de retirer sa proposition de projet de nouvelle Résolution concernant la confidentialité et la confiance faute de temps pour l'examiner à la présente Assemblée, mais reste convaincu de l'importance de cette question et de la nécessité de l'examiner en détail lors des prochaines manifestations pertinentes de l'UIT."

## 4.7 Clôture de la sixième séance plénière

Le Président a levé la sixième séance plénière à 12 h 50.

# SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

(Jeudi 3 novembre 2016, 14 h 30-20 h 45)

## 5.1 Ouverture de la septième séance plénière

La septième séance plénière a poursuivi l'examen des points de l'ordre du jour figurant dans le Document ADM/37.

## 5.2 Projets de Résolution nouvelle ou révisée contenant des références à l'architecture DOA, à la Fondation DONA et au système "Handle"

La plénière a examiné les projets de Résolution nouvelle ou révisée suivants restés en suspens:

– Projet de nouvelle Résolution [MOB-THEFT] "Lutter contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles" (Document [108](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0108/en)).

– Projet de Résolution 50 révisée "Cybersécurité" (Document [104](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0104/en)).

– Projet de Résolution 60 révisée "Evolution des systèmes d'identification et de numérotage pour tenir compte des nouvelles tendances des technologies, y compris l'Internet des objets" (Document [105](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0105/en)).

– Projet de Résolution 78 révisée "Applications et normes relatives aux technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'accès aux services de cybersanté" (Document [106](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0106/en)).

A l'issue de longues discussions, la plénière a décidé ce qui suit:

– ne pas modifier la Résolution 60 et son titre, "Relever les défis liés à l'évolution du système d'identification/de numérotage et à sa convergence avec les systèmes/réseaux IP";

– supprimer les références à l'architecture des objets numériques (DOA), à la Fondation DONA et au système "Handle" figurant dans la nouvelle Résolution [MOB-THEFT] et dans les Résolutions 50 et 78 révisées, et approuver les textes suivants:

• Projet de nouvelle Résolution [PLEN/2 (ex-MOB-THEFT)][[15]](#footnote-15) "Lutter contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles" (par rapport au Document [108](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0108/en): point *c)* du *reconnaissant* supprimé; "tels que l'identité d'équipement mobile internationale" dans le point *d)* du *reconnaissant* conservé; et point 2*BIS* du *décide* conservé à la place du point 2);

• Projet de Résolution 50 révisée "Cybersécurité" (le point *d)* du *considérant en outre* figurant dans le Document [104](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0104/en) étant remplacé par "l'importance des travaux en cours sur une architecture de référence de sécurité pour la gestion, tout au long de leur cycle de vie, des données sur les transactions de commerce électronique"; et le point 9 du *décide* figurant dans le Document [104](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0104/en) étant supprimé).

• Projet de Résolution 78 révisée "Applications et normes relatives aux technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'accès aux services de cybersanté".

La plénière a reconnu que la gestion d'identité joue un rôle important dans un grand nombre de services de télécommunication/TIC et qu'elle peut être mise en oeuvre au moyen de diverses technologies et solutions.

Les Etats-Unis ont demandé que la déclaration suivante soit consignée dans le rapport:

"Les Etats-Unis sont opposés à la décision de faire figurer des références directes et indirectes à l'architecture des objets numériques (DOA) dans les textes adoptés par l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) de 2016 de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le rôle de l'AMNT est de déterminer les problèmes que les commissions d'études devraient résoudre, et non de charger ces commissions d'études de déterminer les approches techniques à adopter. Il s'agit là de la différence fondamentale entre un processus de normalisation ascendant et un processus descendant. Pour que l'UIT-T soit considéré comme l'égal des autres organisations de normalisation, ses recommandations doivent porter sur des points techniques et être examinées dans le cadre d'un processus inclusif et transparent permettant d'élaborer des textes de grande qualité et offrant suffisamment de souplesse, neutres sur le plan technologique, encourageant les solutions non propriétaires et fondés sur le consensus. Cette décision de faire référence à une solution propriétaire et d'en faire mention comme une solution pour résoudre des problèmes pour lesquels son utilisation n'a jamais été étudiée nous amène à nous demander si l'UIT-T respecte ce principe. Nous nous inquiétons en outre du précédent que constitue le recours à un mémorandum d'accord entre l'UIT et une autre organisation, en l'espèce la Fondation DONA, concernant des travaux techniques sur les produits de cette organisation. Ces décisions fragilisent la confiance que nous avons dans l'UIT-T et montrent qu'il est nécessaire que la Conférence de plénipotentiaires de 2018 évalue la situation."

Le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada, la Norvège, la Suède, le Paraguay, la Finlande et le Costa Rica se sont associés à la déclaration des Etats-Unis.

## 5.3 Projet de nouvelle Résolution sur le code source ouvert

Après avoir examiné le Document [114](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0114/en), ainsi que le Document de travail [30 de la Commission 4](https://extranet.itu.int/sites/itu-t/wtsa16/Committee%204%20%20ITUT%20work%20programme%20and%20organization/WD40030_report__open_source.docx) "Résultats des nouvelles consultations informelles sur le projet de nouvelle Résolution [ARB-5], "Code source ouvert au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT", la plénière a approuvé le projet de nouvelle Résolution [PLEN/3][[16]](#footnote-16) "Code source ouvert au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT".

## 5.4 Rapport de la Commission 3

Le Président de la Commission 3, M. Steve Trowbridge, a présenté le rapport final de la Commission 3 – Méthodes de travail de l'UIT-T (Document [115(Rév.1](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0115/en))).

La plénière a approuvé le rapport de la Commission 3 et a décidé:

– de prier le GCNT d'établir une définition du terme "accord" pour les textes non normatifs;

– de charger le GCNT de procéder à un examen global des procédures d'élaboration et d'approbation des documents dans l'ensemble de la Résolution 1, et dans les Recommandations UIT-T A.1 et UIT-T A.13, et d'élaborer une proposition qui sera soumise à la prochaine Assemblée;

– de charger le Directeur du TSB de soumettre au GCNT des rapports actualisés en permanence concernant la mise en œuvre de la Résolution 66 "Veille technologique au Bureau de la normalisation des télécommunications";

– de charger le GCNT d'étudier plus avant les procédures d'élaboration et d'acceptation des textes non normatifs à l'UIT-T et de donner à l'examen de cette question un caractère d'urgence.

## 5.5 Rapport de la Commission 4

Le Président de la Commission 4, M. Kwame Baah-Acheamfuor, a présenté le rapport final de la Commission 4 – Programme de travail et organisation de l'UIT-T (Document [92](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0092/en)). La plénière a pris note des rapports de la Commission 4 suivants: Document [65](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0065/en) (première séance), Document [70](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0070/en) (deuxième séance), Document [73](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0073/en) (troisième séance), Document [83](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0083/en) (quatrième séance), Document [90](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0090/en) (cinquième séance), et a approuvé le rapport des sixième et septième séances figurant dans le Document [DT/119](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0119/en) (tel qu'il figure dans le Document [91](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0091/en)).

La plénière a décidé de charger le TSB de vérifier l'Annexe C de la Résolution 2 avant sa publication, afin de s'assurer que l'attribution détaillée des Recommandations aux différentes commissions d'études rend dûment compte de toutes les décisions prises par l'Assemblée.

La plénière a approuvé le rapport final de la Commission 4 figurant dans le Document [92](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0092/en).

## 5.6 Rapport de la Commission 5

La Présidente de la Commission 5, Mme Rim Belhaj, a présenté le rapport final de la Commission 5 – Commission de rédaction. La Commission 5 a examiné tous les textes qui lui ont été soumis.

## 5.7 Divers

Le Président a remercié l'excellente équipe de l'AMNT, à savoir l'équipe de direction de l'AMNT composée des six Vice-Présidents et des Présidents des Commissions: la Présidente de la Commission 2, Mme Weiling Xu; le Président de la Commission 3, M. Steve Trowbridge; le Président du Groupe de travail 3A, M. Ahmed Raghy; le Président du Groupe de travail 3B, M. Bruce Gracie; le Président de la Commission 4, M. Kwame Baah-Acheamfuor; le Président du Groupe de travail 4A, M. Fabio Bigi; le Président du Groupe de travail 4B, M. Jeferson Nacif; et la Présidente de la Commission 5, Mme Rim Belhaj.

# CEREMONIE DE CLÔTURE

(Jeudi 3 novembre 2016, 20 h 45-21 h 15)

M. Chaesub Lee, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, a prononcé son allocution de clôture (Document [129](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0129/en)).

M. François Rancy, Directeur du Bureau des radiocommunications, a prononcé une allocution de clôture au nom du Secrétaire général de l'UIT (Document [128](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0128/en)). M. Rancy a remis à M. Moktar Mnakri un certificat et la médaille d'argent de l'Union, en témoignage de la reconnaissance de l'UIT pour sa contribution à cette Assemblée, et a remercié S. E. M. Mohamed Anouar Maârouf, Ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique de la Tunisie, et S. E. Habib Dababi, Secrétaire d'Etat à l'économie numérique de la Tunisie, pour avoir accueilli l'AMNT-16.

M. Moktar Mnakri, Président de l'AMNT-16, a prononcé son allocution de clôture (Document [130](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0130/en)).

S. E. Mohamed Anouar Maârouf, Ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique de la Tunisie, a prononcé son allocution de clôture (Document [131](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0131/en)).

L'AMNT-16 a été déclarée close à 21 h 15.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/1] est ensuite devenu la Résolution 94 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-1)
2. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/2] est ensuite devenu la Résolution 84 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-2)
3. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/3] est ensuite devenu la Résolution 92 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-3)
4. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/4] est ensuite devenu la Résolution 88 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-4)
5. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/5] est ensuite devenu la Résolution 91 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-5)
6. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/6] est ensuite devenu la Résolution 93 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-6)
7. Le projet de nouvelle Résolution [COM3/1] est ensuite devenu la Résolution 83 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-7)
8. Le projet de nouvelle Résolution [PLEN/1] est ensuite devenu la Résolution 96 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-8)
9. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/7] est ensuite devenu la Résolution 89 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-9)
10. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/8] est ensuite devenu la Résolution 85 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-10)
11. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/9] est ensuite devenu la Résolution 86 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-11)
12. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/10] est ensuite devenu la Résolution 98 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-12)
13. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/11] est ensuite devenu la Résolution 95 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-13)
14. Le projet de nouvelle Résolution [COM4/12] est ensuite devenu la Résolution 87 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-14)
15. Le projet de nouvelle Résolution [PLEN/2] est ensuite devenu la Résolution 97 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-15)
16. Le projet de nouvelle Résolution [PLEN/3] est ensuite devenu la Résolution 90 (Hammamet, 2016). [↑](#footnote-ref-16)